

## **SEANCE DU 13 MAI 2019**

Le treize mai deux mil dix-neuf, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

**Date de la convocation** : Le 6 Mai 2019

**Etaient présents** : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Laure ROPERS, Claude PIRIOU, Arnaud LE BRAS, Olivier GUERVILLY, Patrick HERVE, Marie Annick HAMON, Yann COAT.

**Etaient absents** : Joël PIRIOU (Excusé), Soizig OLLIVIER PAGE, Stéphane BASSET.

**Secrétaire de séance** : Laure ROPERS

### **N° 01.05.2019 : VOTE DES SUBVENTIONS**

Le Maire informe l'assemblée que la commission des finances réunie le 6 Mai dernier a étudié l'ensemble des demandes de subventions formulées par différentes associations.

Il soumet au Conseil Municipal, les propositions de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'allouer les subventions suivantes :

|                                           |        |
|-------------------------------------------|--------|
| Association parents d'élèves              | 500    |
| Entente du Trieux Football Club           | 1 000  |
| La pétanque Saint Clétoise                | 165    |
| Les rendez-vous du temps libre            | 200    |
| Association Moto Vélo Tout Terrain        | 200    |
| Société de chasse St Clétoise             | 165    |
| Le Printemps de ST Clet                   | 200    |
| Cap An Trev                               | 165    |
| Pierres et Paysages                       | 106    |
| Association donateurs de sang             | 110    |
| ASS Sport et Loisirs Tennis SICES         | 632    |
| Saint Clic                                | 200    |
| Sapeurs-Pompiers                          | 65     |
| Veuves et pensionnés marine marchande     | 25     |
| Médailleurs militaires                    | 45     |
| UNC anciens combattants section Pontrieux | 110    |
| FALSAB                                    | 60     |
| Protection Civile                         | 20     |
| Ass. Des Maires de France                 | 310.46 |
| Ass. Santé et Vie                         | 110    |
| Comice Agricole                           | 167    |
| Club nautique Pontrivien Canoë Kayak      | 55     |
| Adhésion fondation du patrimoine          | 75     |

Les subventions communales sont plafonnées à 200 € - pour les autres associations augmentation de 2 % .

### **N° 02.05.2019 : REALISATION DU PROGRAMME VOIRIE 2019**

Le maire informe avoir sollicité les services de l'ADAC 22, pôle voirie, pour assister la collectivité sur la réalisation d'un programme annuel d'entretien de voirie.

Le maire donne lecture du devis établi par l'ADAC pour cette prestation d'un montant de 890 € hors taxes et propose de leur confier cette mission

Considérant que cette assistance technique, juridique et financière est nécessaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- confie l'étude « programme voirie 2019 » pour un montant Hors Taxes de 890 € à l'ADAC 22
- autorise le maire à signer les pièces se rapportant à ce programme

### **N° 03.05.2019 : VOIRIE 2019**

Le Maire présente à l'assemblée les projets de travaux et renforcement de voies communales retenus par la commission des routes. Les voies concernées sont :

- La Trinité : bicouche
- La Corderie : busage
- Kerjean – Rue Fardel : curage+arrasement
- Kernizan : bicouche
- Keribot : busage
- Kerouanton : curage
- Kerhalec Bihan : bicouche
- Traou Beslay : busage

Le montant des travaux est estimé par les services de l'ADAC 22 à 25 677 € Hors Taxes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Arrête le programme de voirie 2019
- Décide de lancer une consultation d'entreprises selon procédure adaptée.

Gérard LE CABEC précise que les années suivantes, il faudra engager des travaux dans les chemins d'exploitations et de randonnée.

### **POINTS SUR LES TRAVAUX**

#### **N° 04.05.2019 : EFFACEMENT DE RESEAUX EP/TEL : RUE DE PEN BARRIERE**

Le maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'effacement de réseaux EP/TEL, rue de Pen Barrière.

Il donne lecture d'un devis estimatif du SDE 22 concernant l'effacement de réseaux EP/TEL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve :

Le projet d'aménagement de l'éclairage public rue de Pen Barrière présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 8 700 € (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre)

Notre commune ayant transférée la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage éclairage public au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant Hors Taxes du coût réel des travaux, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Le projet d'enfouissement coordonné des infrastructures de communications électroniques rue de Pen Barrière présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 11 600 € TTC.

Notre commune ayant transférée la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux d'infrastructure de communications électroniques au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 100 %, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant TTC du coût réel des travaux. Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

**Extension hangar communal** : La Scop Bâisseurs de l'Argoat intervient fin mai et l'entreprise Pérénès, en juin, les travaux devraient se terminer fin juin.

#### Moulin de Quintin

Les travaux d'abattage ont été réalisés mais mal fait. Le chantier de terrassement et de semis de gazon se fera en septembre.

#### **N° 05.05.2019 : AMENAGEMENT ENTRÉE DE BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.S.I.L.**

Le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement de l'entrée de bourg sur la RD 787, en direction de Guingamp. Il donne lecture de l'estimation des travaux établie par l'ADAC 22 de Saint-Brieuc suite aux études de faisabilité.

**Le montant global des travaux s'élève à la somme de deux cent quarante mille euros Hors Taxes (240 000 € HT).**

Le maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de solliciter une subvention prévue dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Considérant que la réalisation des travaux est indispensable afin de réduire la vitesse en entrée de bourg et par la même, sécuriser les déplacements des deux roues, des piétons ainsi que les accès au centre bourg, au lotissement et aux commerces

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de l'aménagement de l'entrée de bourg, direction Guingamp

- S'engage à débiter les travaux fin 2019 et arrête le financement de l'opération comme suit :

|                            |                              |
|----------------------------|------------------------------|
| Subvention DSIL : 52 800 € | Subvention DETR : 66 484 €   |
| Emprunt : 40 000 €         | Subvention Région : 48 000 € |
| Fonds propre : 32 716 €    |                              |

- Sollicite la subvention prévue pour ces travaux dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

### **N° 06.05.2019 : TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE A LA SALLE POLYVALENTE**

Le maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation énergétique et d'isolation de la salle polyvalente, à savoir la pose d'un nouveau faux plafond, le déroulage de laine de verre, des travaux de chauffage et éclairage, engagé dans le cadre de l'appel à projet « 3x22 » du S.D.E.

Il donne lecture d'un estimatif des travaux d'aménagement de la salle polyvalente réalisé par les services de GPA, service patrimoine pour la création de faux plafonds, les travaux d'isolation, de chauffage, d'éclairage, de ventilation ainsi qu'un devis pour le remplacement de la porte d'entrée pour un montant Hors Taxes de 44 090 €.

**Le montant global des travaux s'élève à la somme de quarante quatre mille quatre vingt dix euros Hors Taxes (44 090 € HT).**

Le maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de solliciter une subvention prévue dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Considérant que la réalisation des travaux permettra d'économiser l'énergie et d'améliorer le bâtiment

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente
- S'engage à débiter les travaux en 2019 et à assurer le financement de l'opération par

|                             |                            |
|-----------------------------|----------------------------|
| Fonds propres : 14 555 €    | Subvention DETR : 13 335 € |
| Subvention S.D.E. : 6 500 € | Subvention DSIL : 9 700 €  |

- Sollicite la subvention prévue pour ces travaux dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

### **N° 07.05.2019 : TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE A LA SALLE POLYVALENTE**

Le maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation énergétique et d'isolation de la salle polyvalente.

Concernant les travaux de chauffage et afin d'éviter des problèmes de mise en œuvre, le maire informe le conseil municipal qu'il souhaiterait l'intervention d'un bureau d'études thermiques

avant de consulter des entreprises. Ce bureau interviendrait en complément de la mission confiée au cabinet LOOS NIVET.

Compte tenu de l'estimation des travaux à réaliser, il y a lieu de consulter selon procédure adaptée.

Considérant que la réalisation des travaux permettra d'économiser l'énergie et d'améliorer le bâtiment

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente
- Mandate le maire pour retenir un cabinet chargé du projet de réfection du chauffage et pour signer les documents se rapportant à cette mission
- Décide de lancer une consultation d'entreprises pour les différents lots selon une procédure adaptée.

### **N° 08.05.2019 : DIAGNOSTIC AVANT DEMOLITION D'IMMEUBLE**

Le maire informe l'assemblée qu'avant de faire procéder à la démolition de la maison sise au 12 rue du Goëlo, il est nécessaire de réaliser un diagnostic amiante et plomb avant démolition.

Cette mission doit être confiée à un cabinet spécialisé.

Considérant que ce diagnostic est obligatoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Autorise le maire à consulter des entreprises pour la réalisation d'un diagnostic amiante et plomb
- Mandate le maire pour retenir l'offre la mieux disante et signer les documents relatifs à ce diagnostic avant démolition

### **Ecole Roger Mary**

Des travaux de peinture vont être réalisés dans la classe de CP.

### **Personnel communal**

Didier Grouiec est mis en invalidité et Thierry Philippe est en arrêt de travail.

### **N° 09.05.2019 : RECRUTEMENT D'UN PEC (Parcours Emploi Compétences)**

Le maire informe le conseil municipal de la mise en invalidité totale de l'agent qui était en contrat PEC jusqu'au 31 juillet 2019.

Compte tenu de cette situation, le maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'envisager un recrutement pour les services techniques dans le cadre d'un PEC (Parcours Emploi Compétences) à raison de 20 heures par semaine avec 10 h prise en charge par l'état.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide du recrutement d'un agent au service technique dans le cadre d'un contrat PEC pour une durée d'un an après analyse des candidatures proposées et dès que possible
- Mandate le maire pour signer la convention, le contrat de travail et l'ensemble des pièces se rapportant à cette embauche.

### **N° 10.05.2019 : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'annuler en partie un titre émis sur l'exercice 2018, or les crédits inscrits au compte 673 sont insuffisants.

Le maire propose donc de voter une modification budgétaire pour abonder le compte 673.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Approuve la décision modificative n° 1 établie comme suit

Dépenses : 673 – titre annulé sur exercice antérieur = + 4 700 €

022 – dépenses imprévues = - 4 700 €

### **INFOS**

Remerciements de la famille GRONTEC pour le décès qui l'a touché.

#### Bibliothèque médiathèque

Le maire donne lecture d'un courrier des bénévoles de la bibliothèque. Elles souhaiteraient être exonérées du règlement de la cotisation annuelle, à savoir, 5 €. Le conseil municipal donne son accord pour la gratuité de la cotisation annuelle pour les bénévoles.

VILLE PRUDENTE : il s'agit d'une antenne de la prévention routière.

La commune a adhéré et soumis un dossier de candidature

Un technicien va venir sur site le 21 mai, si notre candidature est retenue, nous bénéficierons du label « Village prudent ».

#### Litige avec la commune de Quemper – Guézennec

Dans le cadre des frais de participation au salaire des agents ATSEM de l'école de Saint-Clet en RPI avec l'école de Quemper Guézennec, il reste des sommes à recouvrer pour la commune de Quemper Guézennec.

Les titres de 2017 et 2018 n'ont pas été réglés, malgré les relances de la trésorerie et le courrier adressé par la mairie fin mars.